

# MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

## Préavis municipal N° 7/2011

### Remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Fontaine

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

Entre 2004 et 2011, pas moins de cinq fuites d'eau se sont produites sur cette conduite. Sur la propriété de la famille Chenais, trois fuites se sont produites en 2004, 2008 et en juin de cette année. Comme la conduite se trouve à une profondeur de près de 2.50 mètres, les fouilles nécessitent une intervention lourde qui est dommageable pour l'aménagement des jardins des propriétaires. Son remplacement est urgent et les informations concordantes de l'appareilleur Salm à Aclens et du bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI à Lausanne, lesquelles relèvent le mauvais état de dite conduite, corroborent notre intention.

#### **Le projet**

En parfaite connaissance de la situation du terrain, le bureau RIBI a établi le cahier des charges qui a été soumis à quatre entreprises pour les travaux de génie civil et à trois autres pour les travaux d'installations sanitaires. La conduite sera placée en bordure de la chaussée, sur le domaine public.

#### **Les offres**

Toutes les offres ont été ouvertes le 16 septembre 2011, en présence de représentants de la Municipalité et du bureau RIBI, conformément à la procédure définie dans les appels d'offres. Un procès-verbal des prix émis a été rédigé sur-le-champ.

Trois entreprises de génie civil ont répondu, toutes dans les délais. Une entreprise n'a pas donné suite à notre soumission car surchargée.

Après vérification de leur conformité avec le cahier des charges, c'est l'offre de la maison Walö Bertschinger SA, à St Sulpice qui s'est révélée la plus avantageuse.

Deux entreprises de travaux d'appareillage, la maison Schmidt frères SA à Prilly et Salm Sarl à Aclens, ont répondu dans les délais. Une troisième n'a pas montré d'intérêt pour notre soumission.

#### **Variante PE**

Sur notre demande, une variante prévoyant la pose de tuyaux PE a été envoyée aux deux entreprises citées ci-dessus. Seul Salm Sarl, par ailleurs notre concessionnaire, y a donné suite. Son offre est inférieure de Fr. 10'000.- à la variante tuyaux en fonte. Après vérification, il s'est avéré que cette offre était conforme au cahier des charges et la plus intéressante financièrement parlant. En cas de réalisation cette entreprise sera retenue pour ces travaux.

Estimations préalables (TTC)		Offres (TTC)		Totaux (TTC)	
G.C. + appareillage	Direction des travaux	Génie civil (WALO)	Appareillage (Salm)	Total (Génie Civil + appareillage)	Direction des travaux
195'000.-	30'000.-	<u>68'000.-</u>	<u>31'700.-</u>	<u>99'700.-</u>	<u>22'400.-</u>

**Total travaux et direction : 99'700.- + 22'400.- (arrondi) = Fr. 122'100.-**

### Suppléments

#### TRAVAUX SECONDAIRES

- Géomètre (cadastre) 1'000.-
- Assurance RC et TC 2'000.-

Divers et imprévus 4'900.-

**Total suppléments : Fr. 7'900.-**

**TOTAL GENERAL : Fr. 130'000.-**

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable seront subventionnés par l'ECA à un taux de 10 à 15 % sur l'appareillage et le génie civil.

### Financement et amortissement

Le financement sera assuré par un recours à l'emprunt.

Après déduction de la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, l'amortissement s'opérera sur une durée de dix ans par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable », conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

### Conclusions

En raison du très mauvais état de cette conduite, il est indispensable de réaliser ces travaux, ceci afin d'une part d'éviter les frais de réparation des fréquentes fuites ainsi que de l'eau perdue, et d'autre part d'épargner aux bordiers de subir à nouveau des inconvénients dus aux coupures d'eau, mais également à la remise en état de leurs pelouses. Pour information, les coûts totaux liés à la dernière fuite se sont élevés à Fr. 4'495.-.

Nous vous prions dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter notre proposition en adoptant la résolution suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal N° 7/2011 du 14 novembre 2011;  
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de **Fr. 130'000.-** pour le remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Fontaine.
2. de financer ce montant de Fr. 130'000.- par un recours à l'emprunt.
3. d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention de l'ECA, sur une durée de 10 ans, par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial du réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

I. Rossel

D. Besançon

Vufflens-la-Ville, le 14 novembre 2011

Dossier traité par Michel Gruaz